

4. Le Comité a été informé que l'Union européenne (UE) participait aux travaux de la session conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'Article II de l'Acte constitutif de la FAO.
5. La Présidente du Comité, Mme Amira Daoud Hassan Gornass (Soudan), a déclaré la session ouverte.
6. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires.
7. Le Comité a constitué un comité de rédaction présidé par M. Matthew Hooper (Nouvelle Zélande) et composé de représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Indonésie, Kenya, Lesotho, Oman, Pays-Bas, Portugal et Zimbabwe.

II. SÉANCE D'OUVERTURE

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres et autres parties prenantes du CSA étaient invitées à faire part de leur avis concernant le thème de la séance intitulé «Systèmes alimentaires durables, nutrition et changement climatique».
9. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (message vidéo), Mme Amira Daoud Hassan Gornass, Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), M. José Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Kanayo Nwanze, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), Mme Elisabeth Rasmusson, Directrice exécutive adjointe du Programme alimentaire mondial (PAM), et M. Patrick Caron, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ces allocutions sont reproduites sous la forme de documents d'information du CSA, en ligne à l'adresse <http://www.fao.org/about/meetings/cfs/cfs43/fr/>
10. Les ministres et d'autres membres de délégation ont été invités à faire leurs déclarations. Au cours de la séance, l'importance de travailler ensemble pour promouvoir des systèmes alimentaires durables, améliorer la nutrition et relever les défis du changement climatique a été soulignée.

III CONVERGENCE DES POLITIQUES

III.A LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION: QUELS RÔLES POUR L'ÉLEVAGE?

11. Le Comité s'est déclaré satisfait du rapport du HLPE intitulé «Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?», présenté par M. Wilfrid Legg, responsable de l'équipe de projet du HLPE. M. l'Ambassadeur Yaya Olaitan Olaniran (Nigéria), Rapporteur du processus relatif à la convergence des politiques, a présenté la série proposée de recommandations découlant des négociations menées par les membres et autres parties prenantes du CSA.
12. Le Comité a encouragé l'ensemble des parties prenantes à diffuser les recommandations aux niveaux local, national et mondial, à les utiliser et à en soutenir l'application lors de la formulation de stratégies, politiques et programmes, selon que de besoin.
13. Le Comité a également encouragé l'ensemble des parties prenantes à réunir des informations sur les expériences et les enseignements tirés de l'utilisation de ces recommandations et a demandé au Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi du CSA d'organiser un événement pour faire

le point lors d'une future session plénière du CSA, sous réserve de la disponibilité de ressources, afin de mettre en commun les enseignements tirés et de déterminer si les recommandations étaient encore pertinentes, utiles et employées.

14. Le Comité a souligné la nécessité d'analyser plus avant les modalités selon lesquelles les principales questions soulevées dans les recommandations peuvent être résolues par les divers acteurs dans les différentes régions moyennant des actions concrètes et adaptées au contexte.

15. Le Comité s'est félicité du processus, où chacun avait sa place, qui avait permis de parvenir à un accord avant la plénière et il a approuvé une série de recommandations issues du processus connexe relatif à la convergence des politiques, énoncées comme suit.

16. Les recommandations ci-après ont été établies à partir des principales conclusions du rapport du Groupe d'experts de haut niveau du CSA intitulé «Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?». Le développement durable de l'agriculture – y compris l'élevage – est essentiel pour réduire la pauvreté et parvenir à la sécurité alimentaire et à de bonnes conditions de nutrition. Ces recommandations visent à renforcer la contribution du secteur de l'élevage³ à un développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et participent à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, dans le contexte général de l'accomplissement du Programme de développement durable à l'horizon 2030; elles mettent en exergue le rôle essentiel des petits exploitants dans la concrétisation de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

17. Les recommandations s'inspirent des voies à suivre vers un développement durable de l'élevage définies dans le rapport du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE), qui s'appuient sur les trois principes que sont l'amélioration de l'efficacité des ressources, le renforcement de la résilience et l'amélioration de l'équité sociale et des résultantes ayant trait à la responsabilité.

18. Les recommandations s'adressent principalement aux gouvernements aux fins de l'élaboration des politiques publiques, mais également, de manière plus large, à l'ensemble des parties prenantes jouant un rôle dans la concrétisation de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les recommandations sont à caractère volontaire et non contraignantes. Elles ont pour but de compléter et non de reprendre les recommandations et les indications déjà énoncées dans d'autres produits du CSA⁴.

RECOMMANDATIONS

19. Les recommandations de la catégorie «développement agricole durable» s'appliquent à tous les systèmes agricoles, y compris les systèmes d'élevage. Les recommandations spécifiques de la catégorie «élevage» portent sur des enjeux propres à ce secteur.

³ Dans ces recommandations, les références faites au secteur de l'élevage ou aux systèmes de production animale renvoient au secteur dans son ensemble, y compris les denrées alimentaires d'origine animale et les animaux de trait et autres animaux exploités pour leur énergie motrice qui facilitent la production agroalimentaire.

⁴ Y compris les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées et le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

Développement agricole durable

I. FAVORISER LA COHÉRENCE ET ÉLABORER DES VOIES ADAPTÉES À CHAQUE CONTEXTE

- a) Promouvoir l'intégration de la sécurité alimentaire et de la nutrition (SAN) dans les politiques y afférentes afin de renforcer au maximum le rôle positif que le développement agricole durable et, en particulier, l'élevage jouent dans l'amélioration de la durabilité économique, sociale et environnementale des systèmes alimentaires et renforcer la cohérence entre les politiques et les programmes sectoriels;
- b) S'appuyer sur les orientations fournies par les organisations et accords internationaux et régionaux pertinents⁵ et prendre en compte autant que nécessaire les activités menées dans le cadre des plateformes multipartites et partenariats⁶ dédiés au développement agricole durable et à des questions spécifiques à l'élevage;
- c) Promouvoir un système de commerce agricole mondial qui soit équitable, tourné vers les marchés et conforme aux règles multilatérales régissant les échanges commerciaux, compte tenu du rôle important que joue le commerce à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

II. RÉPONDRE AUX BESOINS EN MATIÈRE DE NUTRITION, DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, DE CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE SERVICES

- a) Préconiser une consommation appropriée d'aliments d'origine animale qui soient culturellement acceptables⁷, pour une alimentation saine et une meilleure nutrition, y compris par la sensibilisation et l'éducation dans le contexte de la promotion de l'agriculture et de la production animale durables conformément au douzième ODD;
- b) Reconnaître le rôle important que les aliments d'origine animale, y compris les produits laitiers, peuvent jouer pour les enfants, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les personnes âgées;
- c) Renforcer les capacités afin de respecter les programmes, cadres et normes nationaux et internationaux en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, en veillant à ce qu'ils soient adaptés aux différentes échelles et aux différents contextes et modes de production et de commercialisation, en particulier compte tenu des normes du Codex Alimentarius;
- d) Veiller à ce que les conditions de travail et de vie de tous les travailleurs, à tous les stades de la production, de la transformation et de la distribution, soient conformes aux conventions de l'OIT et soient régies par des dispositions protectrices de la législation nationale et à ce que le travail donne lieu à des rémunérations suffisantes;
- e) Définir et mettre en œuvre des politiques et des outils facilitant l'accès des agriculteurs aux marchés et au crédit afin de les aider à améliorer leurs conditions de vie;

⁵ On peut citer par exemple (mais la liste n'est pas exhaustive) les suivants: Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, le Codex Alimentarius, les Lignes directrices de l'OIE pour la lutte contre les maladies animales, le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken, l'initiative Une seule santé de l'OMS et l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture.

⁶ À titre d'exemple, citons notamment le Programme mondial pour un élevage durable, le Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage et le Partenariat multipartite au service de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux.

⁷ Au regard des obligations et dispositions légales nationales et internationales.

f) Encourager les investissements publics et privés responsables⁸, y compris les investissements directs étrangers conformes à la réglementation nationale, et assurer d'autres formes de financement adéquates, y compris par l'aide publique au développement, laquelle contribue concrètement au développement agricole durable, notamment au développement de l'élevage, en particulier au profit des petits exploitants, et plus spécifiquement des agriculteurs familiaux et des éleveurs pastoraux;

g) Faciliter l'accès inclusif à des services sociaux de qualité, à des systèmes de protection sociale, à des services de vulgarisation, à des services de sélection animale et à des services vétérinaires, en particulier au profit des petits exploitants, y compris des agriculteurs familiaux et des éleveurs pastoraux.

III. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

a) Respecter, protéger et faire appliquer les droits des femmes qui travaillent dans le secteur agricole, y compris dans l'élevage;

b) Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et assurer un accès égal aux ressources productives animales, au renforcement des capacités et à l'éducation, et favoriser la participation des femmes aux processus décisionnels sur un pied d'égalité.

IV. PROMOUVOIR L'AUTONOMISATION DES JEUNES

a) Promouvoir des initiatives pour les jeunes, y compris dans les domaines de l'éducation, de la formation, des services consultatifs ruraux et des services financiers inclusifs, afin de renforcer les capacités des jeunes et de faciliter leur accès aux terres et aux autres ressources, de telle sorte qu'ils assument un rôle moteur dans l'amélioration du développement agricole durable et qu'ils prennent une part active à tous les niveaux dans les rouages des systèmes alimentaires.

V. PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE ET UNE UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES NATURELLES

a) Promouvoir la durabilité et l'amélioration de tous les systèmes de production, notamment en mettant à profit des approches axées sur l'agriculture biologique, sur l'agroécologie et sur l'intensification durable, de manière à préserver la diversité biologique et les écosystèmes, à réduire à un niveau minimal la détérioration de l'environnement et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre par unité de produit;

b) Promouvoir les systèmes agricoles intégrés permettant le meilleur usage des ressources naturelles, mettre fin à la déforestation, restaurer les terres dégradées, améliorer la qualité des sols et favoriser une gestion durable des ressources hydriques;

c) Renforcer le développement, la conservation, l'exploitation durable et la gestion des ressources zoogénétiques dans le secteur de l'élevage conformément au Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, en mettant l'accent sur l'importance du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS), et promouvoir l'accès aux ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que le partage des avantages découlant de ces ressources, conformément aux traités internationaux en vigueur ayant trait à ces questions;

⁸ Répondant aux critères des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

- d) Reconnaître, respecter et protéger les systèmes de production traditionnels, y compris les systèmes pastoraux et leurs stratégies de mobilité, qui utilisent les écosystèmes de manière durable et contribuent notablement à la sécurité alimentaire et à la nutrition de leurs communautés et aux modes de vie de ces communautés;
- e) Recenser les solutions possibles qui permettraient d'améliorer l'efficacité dans l'ensemble des systèmes alimentaires, tout en réduisant le plus possible les impacts environnementaux néfastes et veiller à une utilisation optimale de l'énergie, de l'eau, de l'azote et des autres ressources naturelles;
- f) Réduire les pertes et gaspillages alimentaires, notamment en favorisant l'amélioration des infrastructures et le renforcement de la chaîne du froid, par la sensibilisation des consommateurs, la diffusion des pratiques optimales, l'information, le renforcement des capacités et le transfert de technologies visées par un accord mutuel, y compris au profit des petits exploitants et des éleveurs pastoraux, en prenant en compte les technologies locales les plus appropriées.

VI. AMÉLIORER LA RÉSILIENCE FACE AUX RISQUES ET À LA VARIABILITÉ

- a) Renforcer la sécurité des droits fonciers, conformément aux Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, y compris dans les cas de conflits, quels qu'ils soient;
- b) Faciliter l'adaptation des systèmes agricoles au changement climatique et leur contribution à l'atténuation de celui-ci, conformément à l'Accord de Paris, en apportant un soutien particulier aux petits producteurs et aux éleveurs pastoraux, ainsi que le rôle des femmes dans les systèmes alimentaires;
- c) Élaborer des politiques et des outils et améliorer les capacités afin de mieux évaluer, atténuer et gérer les risques et réduire l'instabilité excessive des prix et son incidence sur les personnes les plus vulnérables;
- d) Améliorer l'accès des éleveurs à tous les systèmes d'assurance, y compris les assurances indexées;
- e) Améliorer la prophylaxie, le contrôle et la surveillance des maladies, notamment par une coopération internationale sur la question des maladies transfrontalières, afin de renforcer les dispositifs d'alerte rapide et d'intervention rapide et les systèmes de lutte contre les maladies et leur dissémination et d'éradication des maladies, en mettant l'accent sur le Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants.

VII. PROMOUVOIR LA COOPÉRATION ET LA COLLABORATION EN MATIÈRE D'INNOVATION ET DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET RÉPONDRE AUX BESOINS EN MATIÈRE DE DONNÉES

- a) Améliorer la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, triangulaire et internationale, en particulier aux fins du renforcement des capacités, du transfert de technologies visées par des accords mutuels, du partage de connaissances et de la mobilisation de ressources financières complémentaires;
- b) Promouvoir la collaboration mondiale en matière de collecte et de diffusion de données pertinentes et ventilées, notamment par sexe;

- c) Cultiver et stimuler l'innovation afin de lever les obstacles qui entravent le développement agricole durable dans les systèmes de production animale, y compris par la recherche participative et collaborative, le transfert de connaissances et le renforcement des capacités;
- d) Soutenir la protection et le renforcement des systèmes de connaissance traditionnels qui favorisent la viabilité à long terme et encouragent le recours à des connaissances acquises par l'expérience dans la recherche-développement;
- e) Promouvoir l'accès aux technologies numériques et leur utilisation, y compris dans l'agriculture de précision, et favoriser leur application en faveur du développement agricole durable.

Systèmes de production animale Tous systèmes

VIII. AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

- a) Permettre l'accès à des services vétérinaires et à des services de vulgarisation, de vaccination, de médication qui soient adaptés aux spécificités des systèmes de production animale;
- b) Améliorer la gestion de la santé animale, y compris de la biosécurité et de la prévention des risques biotechnologiques, notamment en accordant une attention particulière aux maladies infectieuses et aux zoonoses et en réduisant l'exposition à des dangers environnementaux, en suivant les normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), ainsi que l'approche de l'initiative Une seule santé;
- c) Conformément à la déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens (septembre 2016), au Plan d'action de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens, à la résolution 4/2015 de la FAO et aux directives et normes de l'OIE, du Codex Alimentarius et de l'OMS, eu égard à l'initiative Une seule santé et dans l'esprit de la collaboration entre la FAO, l'OIE et l'OMS, préconiser une utilisation prudente et responsable des antimicrobiens dans le secteur agricole et empêcher que les antimicrobiens soient employés s'ils ne sont pas nécessaires, et en particulier promouvoir l'abandon progressif des antimicrobiens comme activateurs de croissance dans les élevages en l'absence d'une analyse des risques;
- d) Améliorer le bien-être des animaux en suivant les «cinq principes»⁹ ainsi que les normes et principes de l'OIE qui s'y rapportent, notamment grâce à des programmes de renforcement des capacités, en favorisant les activités menées de manière volontaire dans le secteur de l'élevage afin d'améliorer le bien-être animal;
- e) Promouvoir l'accès à des aliments pour animaux de bonne qualité et faciliter la formation sur les pratiques durables d'alimentation des animaux d'élevage.

⁹ Les cinq principes (ou «cinq libertés») sont les suivants: 1) absence de faim, de soif et de malnutrition; 2) absence de peur et de détresse; 3) absence de stress physique et thermique; 4) absence de douleur, de lésions et de maladie; 5) possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce. Voir les Principes directeurs pour le bien-être animal de l'OIE, dans la section 7 du Code sanitaire pour les animaux terrestres.

Systèmes spécifiques

IX. RECONNAÎTRE, PROTÉGER ET SOUTENIR LES SYSTÈMES PASTORAUX, EN TANT QUE MOYEN D'EXISTENCE, ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES

- a) Améliorer l'efficacité, la durabilité et la résilience des systèmes pastoraux pour la sécurité alimentaire et la nutrition;
- b) Permettre la mobilité des éleveurs pastoraux, notamment le franchissement des frontières, le cas échéant, et ce en garantissant à ceux-ci l'accès aux terres, à l'eau, aux marchés et aux services et à la gestion adaptative des terres et en favorisant une gouvernance responsable des ressources communes, dans le respect du droit national et international;
- c) Renforcer le rôle des organisations d'éleveurs pastoraux et renforcer les politiques et les investissements publics, aux fins de la prestation de services adaptés aux besoins et aux modes de vie, ainsi qu'à la mobilité des populations pastorales, y compris en promouvant l'égalité des sexes et en se penchant sur les besoins particuliers et les rôles des femmes dans les communautés pastorales.

X. PROMOUVOIR ET SOUTENIR LES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE À L'HERBE

- a) Renforcer le rôle des systèmes d'élevage à l'herbe dans la fourniture de services écosystémiques, notamment la rétention de carbone, en améliorant la gestion durable de la diversité biologique, des sols et des ressources hydriques;
- b) Restaurer les sols dégradés et réduire la déforestation en favorisant une gestion durable des herbages, notamment grâce aux systèmes agrosylvopastoraux, en cherchant à améliorer la qualité des sols, le stockage du carbone, la productivité des pâturages et la conservation et l'entreposage des fourrages.

XI. PROMOUVOIR ET SOUTENIR LES SYSTÈMES MIXTES

- a) Renforcer l'intégration des élevages et des cultures, notamment par une plus grande intégration des légumineuses dans la rotation des cultures et les cultures intercalaires, ainsi que des forêts – systèmes agrosylvopastoraux – à différentes échelles, y compris au niveau des exploitations, des bassins versants et des écosystèmes, et apporter comme bénéfice la satisfaction de besoins en intrants et en énergie de manière durable, notamment par l'utilisation de force motrice animale et l'utilisation de fumier comme engrais;
- b) Tirer le meilleur parti du potentiel de l'élevage comme moyen durable pour les petits exploitants de gagner leur vie, en favorisant les actions collectives et la constitution d'organisations, ainsi que l'investissement dans l'infrastructure, en facilitant l'accès aux marchés¹⁰ et en adoptant des mesures visant à gérer les risques et à résoudre les problèmes;
- c) Promouvoir la gestion du fumier et l'utilisation de produits dérivés, ainsi que la réutilisation et le recyclage des déchets, s'il y a lieu, tout en préservant la qualité de l'eau et de l'air et en améliorant la santé des sols.

XII. PROMOUVOIR LA DURABILITÉ DES SYSTÈMES INTENSIFS

- a) Réduire la pression sur les ressources en promouvant l'efficacité de la production agricole et de l'utilisation d'aliments pour animaux ainsi que l'utilisation durable de sous-produits dans la production d'aliments pour animaux;

¹⁰ Conformément aux recommandations du CSA sur la mise en relation des petits exploitants et des marchés.

- b) Améliorer le rendement et protéger l'environnement, notamment en améliorant la gestion de déchets et l'utilisation de sous-produits et grâce à l'emploi et au partage de technologies et de pratiques innovantes et appropriées;
- c) Veiller à ce que les conditions de travail et de vie soient conformes aux normes nationales et internationales établies et réduire les dangers professionnels et les autres effets préjudiciables sur les travailleurs dans toute la filière;
- d) Promouvoir un environnement physique et une sélection génétique qui garantissent la conformité aux normes de bien-être de l'OIE, y compris les «cinq principes».

III B - LIEN ENTRE LES PETITS EXPLOITANTS ET LES MARCHÉS – RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES

20. Le Comité a examiné les documents CFS 2016/43/4 «Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés – Projet de décision» et CFS 2016/43/5 «Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés – Recommandations» présentés par Mme Anna Gebremedhin (Finlande), Présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur les petits exploitants.
21. Le Comité:
- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur l'établissement d'un lien entre les petits exploitants et les marchés;
 - b) a approuvé le document CFS 2016/43/5 «Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés – Recommandations», en soulignant qu'il s'agit de recommandations non contraignantes dont l'application est facultative;
 - c) a encouragé toutes les parties prenantes à diffuser les recommandations aux niveaux local, national, régional et mondial, à en faire usage et à en faciliter l'application lorsqu'elles définissent leurs stratégies, politiques et programmes en rapport avec l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés;
 - d) a encouragé toutes les parties prenantes à recueillir des informations sur les expériences et les enseignements tirés de l'application de ces recommandations et a demandé au Groupe de travail à composition non limitée du CSA sur le suivi d'organiser, dans la mesure où les ressources disponibles le permettent, un événement dans le cadre d'une session plénière future du CSA, en vue de dresser un bilan pour mettre en commun les enseignements tirés et évaluer la pertinence actuelle, l'efficacité et l'application des recommandations;
 - e) a invité toutes les parties prenantes à faciliter le suivi en recensant, évaluant et facilitant l'échange d'expériences dans des domaines clés, comme les méthodes de collecte de données, la sécurité sanitaire des aliments et les programmes d'achats publics;
 - f) a décidé de transmettre ces recommandations aux organes directeurs de la FAO, du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds international de développement agricole (FIDA), pour examen, en vertu du paragraphe 17 de l'article XXXIII du Règlement général de la FAO et du paragraphe 1 de l'article X du Règlement intérieur du CSA, et conformément au paragraphe 22 du document relatif à la réforme du CSA;
 - g) a décidé de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'examiner et d'approuver ces recommandations, et d'en assurer une large diffusion auprès de tous les organismes et institutions compétents des Nations Unies, conformément au paragraphe 15 de l'article XXXIII du Règlement général de la FAO, au paragraphe 4 de l'article X du Règlement intérieur du CSA et au paragraphe 21 du document relatif à la réforme du CSA;
 - h) est convenu d'incorporer ces recommandations dans le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

IV. AXES DE TRAVAIL ET BILAN ACTUALISÉ DES ACTIVITÉS DU CSA

IV.A MOBILISATION DU CSA AU SERVICE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

22. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a examiné le document intitulé «Mobilisation du CSA au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris projet de décision» (CFS 2016/43/6), qui a été présenté par M. Willem Olthof (Union européenne), président du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable (ODD).

23. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur les ODD;
- b) a approuvé¹¹ le document intitulé «Mobilisation du CSA au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris projet de décision» (CFS 2016/43/6), qui a été mis au point conformément aux décisions prises lors de la quarante-deuxième session du CSA (rapport final CFS 2015/42 et document CFS 2015/42/12) et indique de quelle manière le CSA aidera les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à atteindre les ODD, conformément à son mandat;
- c) a invité le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel et Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi à examiner en détail les suggestions formulées dans la proposition qui sont pertinentes pour son travail (paragraphe 9, 10, 11 et 14) et à présenter les résultats de ses réflexions à la quarante-quatrième session du CSA;
- d) a décidé que le Comité communiquerait régulièrement et à des dates convenues les contributions qu'il jugerait appropriées au Forum politique de haut niveau;
- e) a recommandé que la contribution du CSA à la réunion de 2017 du Forum politique de haut niveau sur le thème «Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation», et l'examen approfondi des ODD 1, 2, 3, 5, 9 et 14, soient fondés sur les orientations ci-après, qui sont issues des débats du Comité réuni en plénière, tout en conservant la souplesse voulue pour répondre aux besoins du programme du Forum politique de haut niveau, lorsqu'il serait rendu public:
 - Afin de renforcer l'impact de la contribution du CSA au Forum politique de haut niveau, celle-ci devrait être introduite par un petit nombre de messages clés brefs, tant sur les thèmes généraux à l'examen que sur les liens avec le sous-ensemble d'objectifs faisant l'objet d'un examen approfondi.
 - Ces messages clés devraient attirer l'attention sur les activités que mène le CSA sur des questions transversales importantes, et souligner l'importance de l'approche multipartite du CSA. Ils pourraient également appeler les pays à reprendre les produits pertinents du CSA dans leurs politiques, législations et plans nationaux.
 - Le Groupe de travail devrait prendre comme point de départ le Plan proposé dans la Note indicative CFS 43 2016/43/Inf.16 pour l'élaboration de la contribution du CSA en 2016-2017.
 - La contribution devrait être adaptée aux besoins du Forum politique de haut niveau.

¹¹ Prenant note de la Déclaration figurant à l'Annexe D du présent rapport.

- La contribution pourrait faire référence aux travaux approuvés en Plénière mais non encore achevés, sans préjuger de leurs résultats.
 - La contribution devrait servir à soutenir l'engagement du CSA dans les processus pertinents se déroulant à New York, le cas échéant.
- f) a également décidé, s'agissant de la réunion de 2017 du Forum politique de haut niveau, de charger le Bureau du CSA d'approuver la contribution du Comité, qui aura été élaborée par consensus par le Groupe de travail à composition non limitée sur les ODD, conformément aux orientations formulées lors de la plénière, et qui sera communiquée par la Présidente du CSA;
- g) a encouragé tous les membres du CSA et les parties prenantes à participer activement aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, à communiquer et à diffuser les décisions du CSA ayant trait aux ODD et à améliorer la collaboration avec d'autres organismes mondiaux et régionaux qui participent au suivi et à l'examen de l'exécution du Programme 2030.

IV.B SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DU CSA

i) Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques

24. Le Comité a examiné le document CFS 2016/43/7 intitulé «Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales, y compris projet de décision», qui a été présenté par M. Robert Sabiiti (Ouganda), Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi.

25. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi;
- b) a approuvé le document CFS 2016/43/7, qui donne des indications aux parties prenantes de la sécurité alimentaire et de la nutrition sur la mise en commun de leurs expériences et de leurs bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA, comme contribution à l'élaboration progressive d'un mécanisme de suivi novateur. Ce document sert aussi de cadre de référence pour que les parties prenantes de la sécurité alimentaire et de la nutrition contribuent aux manifestations thématiques mondiales qui sont régulièrement organisées lors des sessions plénières du CSA, sous réserve des ressources disponibles, afin de faire le point sur l'utilisation et l'application des décisions et recommandations du CSA, à commencer par les principaux produits stratégiques et catalytiques du Comité. Le document a été mis au point conformément à la décision prise par le CSA à sa quarante-deuxième session (CFS 2015/42 Rapport final);
- c) a encouragé, comme approuvé à la quarante et unième session du CSA, les parties prenantes à continuer de mettre en commun leurs expériences et leurs pratiques optimales, sur la base du volontariat et au travers de manifestations mondiales, régionales ou nationales, sous réserve des ressources disponibles, en appliquant l'approche recommandée dans le document CFS 2016/43/07;
- d) a recommandé que le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi poursuive ses travaux en 2017 afin de décider de quelle manière il continuera à suivre régulièrement la mise en œuvre des produits du CSA, en tirant des enseignements de la manifestation thématique mondiale organisée pendant la quarante-troisième session du CSA.

ii) Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers - manifestation thématique mondiale

26. Le Comité:

- a) s'est félicité de la manifestation thématique mondiale, qui pour la première fois a permis aux participants de mettre en commun l'expérience acquise et de faire le point sur l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (les Directives), en vue de suivre les progrès accomplis dans leur mise en œuvre;
- b) a pris note de la synthèse présentée dans les documents intitulés «Expériences et bonnes pratiques concernant l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale – Synthèse et principaux éléments» (CFS 2016/43/8) et «Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers – manifestation thématique mondiale» (CFS 2016/43/INF/17);

27. Le Comité a formulé les conclusions suivantes:

- a) Les contributions reçues des parties prenantes au CSA montrent que les Directives sont utilisées et appliquées par de nombreux pays depuis leur approbation par le CSA, en 2012.
- b) D'après les contributions reçues (http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1516/OEWG_Monitoring/3rd_Meeting/Compilation_of_VGGT_Submissions_30_June_2016.pdf), l'emploi et l'application des Directives ont eu un impact direct sur quelque 2 millions de personnes. Les cadres juridiques et politiques, qui ont été réformés et alignés sur les Directives, auront des retombées importantes sur une proportion élevée de la population. La normalisation des indicateurs quantitatifs utilisés par les différents pays pour mesurer les résultats améliorerait les futures analyses quantitatives.
- c) L'utilisation et l'application des Directives devrait faire l'objet d'un suivi régulier, conformément au «Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales» adopté par le Comité à sa quarante-troisième session, qui reconnaît l'intérêt d'un suivi à la fois qualitatif et quantitatif.
- d) Certains membres ont souligné l'importance d'un mécanisme de suivi qui soit solide, fondé sur des données probantes et ouvert à la participation de tous, ainsi que de la participation des organismes ayant leur siège à Rome.
- e) Il est peu probable que les contributions volontaires reçues couvrent l'éventail complet de l'emploi et de l'application des Directives et, elles ne constituent pas une réelle base de référence pour les futurs travaux de suivi. Elles donnent cependant des informations sur ce qui est fait, par qui et avec quels résultats.
- f) Plusieurs difficultés majeures ont été observées, notamment:
 - la difficulté d'assurer une représentation effective des principaux bénéficiaires dans le cadre du dialogue entre les parties prenantes;
 - la connaissance et la compréhension limitées des Directives par les parties prenantes;
 - la violence à l'égard des défenseurs des droits de l'homme œuvrant en faveur du respect des droits de propriété foncière.

g) Plusieurs bonnes pratiques se sont dégagées des discussions et des contributions, notamment:

- toutes les parties prenantes, à commencer par les femmes et les jeunes, les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés, et les populations touchées par tous les types de conflits, y compris des crises prolongées, se sont vu donner les moyens d'agir, et ainsi de participer activement aux initiatives en faveur du respect des droits fonciers, de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes;
- la création de plateformes multipartites inclusives qui ont permis, d'une part, de rassembler toutes les parties prenantes concernées, en particulier celles dont les moyens d'existence dépendent d'un accès aux terres et aux ressources naturelles, et d'autre part, de garantir leur participation régulière, transparente et ouverte aux processus décisionnels en matière de gouvernance des régimes fonciers;
- la promotion d'un engagement politique solide et soutenu, aux niveaux national et local, pour garantir une prise en main nationale;
- l'incorporation des Directives dans les politiques, les législations et les systèmes nationaux selon le cas, ainsi qu'à leur intégration et à leur harmonisation avec les initiatives et les priorités nationales;
- le partage des données d'expérience aux niveaux national et international, ce qui a conduit à une plus grande prise de conscience, au renforcement mutuel et à la consolidation des compétences techniques et des mécanismes de mise en œuvre ainsi qu'au renforcement des capacités.

IV.C MOBILISATION DU CSA AU SERVICE DE LA NUTRITION

28. Le Comité a examiné le document intitulé «Mobilisation du CSA au service de la nutrition» (CFS 2016/43/9), présenté par M. Khaled El-Taweel (Égypte), Président du Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition.

29. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition;
- b) a approuvé le document (CFS 2016/43/9) qui propose un cadre pour l'intensification de la contribution du CSA à la lutte mondiale contre la malnutrition sous toutes ses formes; ce document a été préparé conformément à la décision prise par le CSA à sa quarante-deuxième session (CSA 2015/42 Report) de recenser les possibilités découlant de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action adopté à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), en tenant compte des objectifs de développement durable concernés, et d'exposer une vision claire du rôle du CSA en matière de nutrition, accompagnée d'un plan de travail visant des résultats concrets pour 2017 et au-delà;
- c) a invité le Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition à poursuivre son travail en 2016-2017 à l'appui des activités prévues pendant la période intersessions précédant la quarante-quatrième session du CSA, à savoir:
 - examiner l'avant-projet du rapport sur la nutrition et les systèmes alimentaires rédigé par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), étant entendu que les membres du Groupe de travail à composition non limitée feront part de leurs commentaires au HLPE à titre individuel et volontaire;

- étudier le programme de travail de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), déterminer les contributions potentielles du CSA dans le cadre du mandat qui lui est confié et présenter une proposition à ce sujet à la quarante-quatrième session du CSA;
- d) a demandé au Secrétariat du CSA d'organiser, sous réserve des ressources disponibles, plusieurs manifestations pour faire émerger une vision commune des enjeux et jeter les fondements d'une intervention éclairée du Comité sur les plans de la coordination et de la convergence des politiques.

IV.D PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

30. Le Comité a examiné le document CFS 2016/43/10 intitulé Conclusions du Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) (y compris projet de décision) qui avait été présenté par M. Md Mafizur Rahman (Bangladesh), Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel du CSA.

31. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel du CSA;
- b) a demandé au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) de mener une étude sur le thème suivant, afin de la présenter au CSA, en séance plénière, en 2018: «Partenariats multipartites pour le financement d'initiatives visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030», conformément à la proposition figurant à l'annexe E;
- c) a pris note de la décision prise par le Bureau du CSA de charger le HLPE de rédiger une note sur les questions cruciales et émergentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, qui serait présentée au Comité au plus tard à la fin de l'année 2017 afin d'éclairer les travaux futurs du Comité;
- d) a adopté les critères suivants pour le choix des activités futures du CSA, en complément des critères indiqués dans l'Annexe 1 du document portant la cote CFS 2015/42/12: «Contribution au Programme de développement durable à l'horizon 2030: la pertinence de l'activité envisagée au regard de certains aspects du Programme 2030 et des ODD relevant du mandat du CSA est établie et la contribution que celle-ci peut apporter à la mise en œuvre du Programme est clairement énoncée»;
- e) a recommandé que le Groupe de travail poursuive ses travaux en vue de présenter une proposition praticable et réaliste concernant les activités que le CSA pourrait mener en 2018-2019, aux fins d'approbation par le CSA en séance plénière en 2017, compte tenu des ressources disponibles et de la nécessité de maintenir la charge de travail à un niveau raisonnable;
- f) a encouragé tous les membres du CSA à verser au budget du CSA des ressources extrabudgétaires non assorties d'une obligation d'affectation et à veiller à ce que des ressources soient disponibles pour la traduction et l'interprétation, et a pris note de l'importance de ces services pour la participation des parties prenantes;
- g) a encouragé en outre les membres du CSA à rechercher des solutions de long terme pour le budget du CSA afin de répondre à la nécessité de prévisibilité basée sur le consensus.

IV. E FORUM SUR LE THÈME «URBANISATION, TRANSFORMATION DES ZONES RURALES ET INCIDENCES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION»

32. Le Comité:

- a) a pris note de l'aperçu présenté dans les documents CFS 2016/43/11 «Urbanisation, transformation des zones rurales et incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition: Principaux domaines nécessitant une attention au niveau des politiques et rôle possible du CSA» et CFS 2016/43/INF/19 «Ordre du jour et déroulement du Forum du CSA sur le thème «Urbanisation, transformation des zones rurales et incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition»;
- b) s'est félicité de la tenue du Forum, qui est la première occasion donnée à l'ensemble des intervenants d'échanger des vues et des connaissances pratiques acquises par l'expérience sur les défis à relever, les opportunités à saisir et les résultats positifs qui découlent de l'application d'approches rurales-urbaines plus intégrées;
- c) a reconnu qu'il était important de comprendre les grandes tendances et les facteurs qui déterminent les dynamiques rurales-urbaines et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle mondiale afin d'adopter des politiques appropriées;
- d) a examiné certains des domaines nécessitant une attention au niveau des politiques, notamment: l'accès à la nourriture, l'alimentation insuffisamment variée, les modes de consommation et la nutrition, la pauvreté, la jeunesse, les migrations, la marginalisation des groupes vulnérables, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'innovation, les approches globales et intégrées, les données, le changement climatique, les terres et les ressources naturelles et le manque d'infrastructures et de services;
- e) rappelant le paragraphe 35 du Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2016-2017 et s'appuyant sur les débats du Forum et les conclusions de la conférence Habitat III, a demandé au Groupe de travail à composition non limitée sur l'urbanisation et la transformation rurale de se réunir en 2017 pour convenir d'un processus visant à rassembler les connaissances acquises par l'expérience et les approches efficaces en matière de politiques afin de traiter les problématiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le contexte de l'évolution des dynamiques entre les espaces rural et urbain;
- f) a encouragé le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail pluriannuel, qui continue de définir les priorités des activités du CSA pendant l'exercice biennal 2018-2019, à décider s'il convenait de produire un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur l'urbanisation et la transformation des zones rurales en tenant compte de la charge de travail du CSA et des ressources disponibles.

IV. F CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

33. Le Comité a examiné les documents «Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition - Projet de décision» (CFS 2016/43/12) et «Cinquième version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2016)» (CFS 2016/43/13), présentés par Mme Fernanda Mansur Tansini (Brésil), Présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial.

34. Le Comité:

- a) a approuvé la Cinquième version du Cadre stratégique mondial (2016), qui englobe les recommandations concernant les politiques relatives à la contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition, approuvées par le CSA à sa quarante-deuxième session (2015), ainsi que des statistiques à jour extraites de L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde

2015. Cette version contient également un paragraphe sur le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, également approuvé par le CSA à la même session (2015);

- b) a encouragé toutes les parties prenantes à promouvoir et à utiliser la Cinquième version du Cadre stratégique mondial (2016), étant entendu que celui-ci est de nature facultative;
- c) s'est félicité du travail qu'accomplit le Groupe de travail à composition non limitée pour effectuer la première mise à jour périodique du Cadre, laquelle sera présentée au CSA, pour approbation, à sa quarante-quatrième session, en 2017.

V. L'ÉTAT DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE MONDE ET LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

35. Le Comité:

- a) s'est félicité de la note d'information «Suivi de la sécurité alimentaire et la nutrition à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030: *Bilan et perspectives*» préparée par la FAO, le FIDA et le PAM, ainsi que de la présentation effectuée au nom des trois organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome par M. Pietro Gennari, coordonnateur et statisticien en chef de la FAO;
- b) a reconnu qu'il était nécessaire d'adopter une approche plus globale pour suivre et évaluer les progrès accomplis quant à la réalisation de l'objectif de développement durable 2 (ODD 2) qui vise à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir l'agriculture durable;
- c) a par ailleurs accueilli favorablement la proposition relative à un suivi intégré des progrès accomplis s'agissant des cibles de l'ODD 2 et d'autres ODD par l'intermédiaire des futurs rapports annuels sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, publiés conjointement par la FAO, le FIDA et le PAM, en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale;
- d) s'est également montré favorable au recours à l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue comme méthode nouvelle et améliorée d'évaluation de l'insécurité alimentaire pour un suivi systématique de toutes les formes de malnutrition dans le cadre des futurs rapports sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde;
- e) a noté qu'un accord avait été trouvé sur les principaux indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis en matière de concrétisation de l'ODD 2, mais que les lacunes dans les données et les problèmes de méthode demeuraient tels qu'il était impossible pour le moment d'évaluer correctement et efficacement la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la durabilité de l'agriculture dans les temps voulus et d'effectuer des comparaisons entre pays;
- f) a reconnu qu'il était nécessaire de promouvoir l'instauration de partenariats et la collaboration internationale pour combler ces lacunes, tout en soulignant le rôle clé des organisations du système des Nations Unies à l'appui des pays à cet égard, appui fourni à leur demande.